

SOMMAIRE

	page
Édito du Président – Gilles Clénet.....	1
L’agriculture en crise.....	1
Assemblée générale 2022	2
Conférence de Philippe Spoljard	2
Accueil des nouveaux bénévoles.....	3
Réunion des responsables de secteurs	3
Impact du réseau Solidarité paysans sur le projet de loi de Réforme de l’activité professionnelle indépendante.....	3
ça c’est passé le dimanche 11 juin.....	4
À vos agendas ! Une date incontournable !	4

ÉDITO DU PRÉSIDENT – GILLES CLÉNET

Les activités de Solidarité Paysans 85 se poursuivent dans le contexte plus qu’incertain d’aujourd’hui, après la crise sanitaire ont succédé la grippe aviaire avec des conséquences dramatiques pour la filière volaille et la crise internationale liée au conflit Russo-Ukrainien et ses conséquences sur l’inflation des coûts de l’énergie, des intrants et de l’alimentation du bétail.

En 2021, les administrateurs ont décidé de créer des secteurs (4 zones sur la Vendée) permettant plus de rencontres et de solidarité entre les bénévoles et aussi de pallier un surcroît de travail pour les salariées Alice et Marine. Il s’agit maintenant de faire vivre ces secteurs, c’est pourquoi, un programme de rencontres est élaboré pour 2022.

L’association continue à mettre l’accent sur la formation des bénévoles et nous pouvons dire d’ores et déjà que la formation d’analyse de la pratique sur 5 séances est un franc succès tant par la participation que par l’animation de M.Epaud de Forsyfa..

La Marche Solidaire de l’automne fait partie des incontournables avec toujours de nombreux marcheurs et des bénévoles efficaces : nous vous attendons nombreux pour celle du 9 octobre en pays Challandais.

Ces quelques pages vont vous permettre de prendre connaissance de cette actualité de Solidarité Paysans dans notre département...Nous vous souhaitons une Bonne lecture

L’AGRICULTURE EN CRISE

Le monde agricole traverse une nouvelle fois une crise complexe : explosion des charges de production dans tous les domaines, fuel, aliments, engrais et sécheresse du printemps.

La recherche d’autonomie dans chaque exploitation devient de plus en plus primordiale surtout en élevage.

Le secteur agricole, très touché avec la grippe aviaire, fait beaucoup parler de lui avec toute cette incertitude sur l’avenir : le collectif « sauve qui poule » remet en cause l’élevage intensif, densifié autour de l’agro-alimentaire, dans une partie des Pays de Loire. Il est là pour resserrer les liens entre éleveurs et aussi promouvoir l’élevage plein air fermier en circuit court.

Ce mode d’élevage répond à une demande sociétale, très peu d’élevage fermier en circuit court sont touchés directement par la grippe aviaire, le virus se multiplie beaucoup moins vite en élevage plein air.

Que de moments difficiles passés pour les éleveurs :

- Voir la maladie arriver
- Accepter les différentes décisions administratives
- Côtoyer les services vétérinaires
- Vider et désinfecter les bâtiments

L’éleveur se sent souvent seul face à toutes ces décisions.

Désormais ce sont les éleveurs qui sont atteints au moral par l’ampleur du désastre. Faute de savoir soigner les animaux, il faut penser soigner les humains, séquelles psychologiques, faillite pour les plus fragiles, cessation d’activité, d’évidentes conséquences sont déjà dramatiques.

Si vous êtes concernés, vous pourrez trouver de l’aide auprès du réseau de prévention du mal-être des agriculteurs (*lien dans l’image ci-contre*) ou bien entendu auprès de Solidarité Paysans Vendée (06 61 58 42 82 ou 02 51 36 83 62)

Benoît Grondin



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022



L'Assemblée Générale s'est déroulée le 31 mars 2022 à Sainte-Flaive-des-Loups, secteur des Achards.

Convivialité, plaisir de se retrouver sans l'obligation du port d'un masque !... Elle reflétait une sorte de « renaissance » partagée par l'ensemble des participants.

Retour sur les statistiques 2021 : 46 appels, 95 situations suivies, 126 personnes accompagnées, telles sont les données à retenir pour cet exercice. (à comparer avec 2019 : 53 appels et 2020 : 40 appels)

Quel type d'intervention pour SP 85 ? : 44 % des sollicitations relèvent du traitement de la dette et 42 % pour un accompagnement technique (pouvant aller jusqu'à la reconversion)

Quelles sont les principales causes des difficultés ? : Les causes peuvent être multiples soit en moyenne 2 par exploitation. A noter cependant que les deux principaux problèmes sont liés au volume d'investissement (et à son financement) ou à des problèmes de santé (physique ou

psychique) de l'exploitant. Puis, le défaut de gestion administrative, la structure de l'exploitation et la conjoncture économique complètent ces causes principales.

Quelles sont les productions concernées et sur quelle surface ? Surtout l'élevage de bovins viande, la volaille et les céréales-oléoprotéagineux.

Quant à la surface, aucun schéma type ne se dégage réellement, l'accompagnement peut concerner des structures de moins de 5 ha, tout comme celles de 150 à 350 ha.

Quel statut juridique? Quel profil pour l'accompagné ? 55 % des suivis concernent des structures sociétaires (EARL / GAEC / SCEA). Quant à l'âge moyen de l'accompagné, 58 % ont entre 40 et 59 ans .

Quelles décisions prennent les accompagnés eu égard à leur situation ? 32 % ont souhaité cesser leur activité, une proportion moindre que les années précédentes (40%) soit pour des raisons personnelles, soit pour un motif économique.

Solidarité Paysans 85 aura accompagné au tribunal 1 procédure de sauvegarde, 7 redressements judiciaires et 3 liquidations judiciaires.

En conclusion, 2021 : une activité soutenue tant pour les salariées que pour les bénévoles accompagnateurs, dont le rôle de ceux-ci prend tout son sens ; accueil dans la bienveillance, écoute, non jugement, respect d'autrui.

Martine Remaud

CONFÉRENCE DE PHILIPPE SPOLJARD

Suite à un appel à projet commun des ministères du travail, de la santé et de l'agriculture, M SPOLJARD (Enseignant chercheur à l'université d'Amiens) a conduit une étude sur **les problématiques paysannes et dispositifs d'accompagnements SPÉCIFIQUES**. Pour cela il a enquêté auprès d'une dizaine d'agriculteurs accompagnés par Solidarité Paysans au niveau national dont 2 en Vendée.

Lors de notre AG du 31/03/22, il est venu nous présenter le résultat de ses recherches en abordant plus précisément les leviers pour retrouver l'autonomie de décision.

Il a tout d'abord fait le constat des difficultés et essayer d'en trouver les causes parfois très en amont des difficultés financières (poids de l'héritage, secret de famille, acceptation par le milieu, pluriactivité, obligation

de suivre les choix du partenaire économique, coopérative, négoce, ...). Ces problématiques peuvent entraîner une perte de sens pour les agriculteurs qui ne savent plus pourquoi ils travaillent.



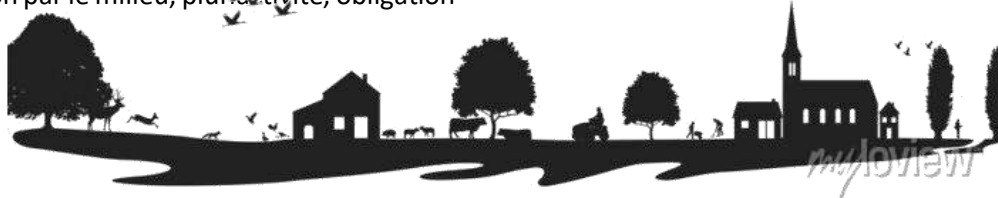
M SPOLJARD a pu mettre en exergue l'approche spécifique proposée par Solidarité Paysans en mettant au centre de notre action L'HUMAIN.

Ce positionnement nous permet de remonter à l'origine des difficultés et de comprendre le cheminement ayant conduit à cette situation. De fait, nous proposons une démarche en accord avec les valeurs de

l'agriculteur afin qu'il prenne en main le devenir de son exploitation.

Avant de parler d'agriculture autonome, l'agriculteur doit d'abord avoir l'autonomie de décision.

Augustin Tessier



ACCUEIL DES NOUVEAUX BÉNÉVOLES

Le groupe des bénévoles s'élargit !

En effet depuis un an une dizaine de personnes ont souhaité rejoindre nos équipes de bénévoles au sein de notre association. C'est de bon augure dans un contexte de forte sollicitation de Solidarité Paysans et d'une surcharge de travail de nos deux salariées. Le fonctionnement par secteur mis en place récemment permet la proximité des accompagnateurs à la demande.

Une première rencontre a déjà eu lieu avec eux pour partager sur la vie et les pratiques de l'association. Une seconde est programmée dans le but de faire plus ample connaissance, de capter les envies et les expertises de chacun afin d'ajuster au mieux les compétences du binôme aux demandes de soutien. Le deuxième

temps de cette journée sera consacré à la convivialité avec des espaces de découvertes diverses et variées. À l'automne prochain, une journée (peut-être départementale) est prévue sur les procédures collectives et autres aspects techniques afin de compléter cette formation.

L'intégration des nouveaux bénévoles commence à se mettre en place dans les binômes soit en tant qu'accompagnateur ou observateur dans un premier temps.

Nous portons une attention toute particulière à l'accueil et la formation de ces nouveaux accompagnants qui sont une vraie chance pour la pérennité de notre association.

Gilbert Quillaud

RÉUNION DES RESPONSABLES DE SECTEURS

En 2021, par volonté et par nécessité, le conseil d'administration Solidarité Paysans 85 a décidé de quadriller le département en 4 secteurs d'intervention. Chaque secteur est animé, coordonné par un ou deux responsables. Ils peuvent être amenés à transmettre les appels aux accompagnateurs bénévoles de leur zone. Les accompagnements, interventions de Solidarité Paysans prennent sens dans la constitution de binômes d'accompagnateurs Salariée/Bénévole ou Bénévole/Bénévole

Les responsables de secteurs se sont réunis le 26 avril pour réfléchir à la meilleure solution pour faire vivre de façon dynamique les secteurs. Une première réunion dans chaque secteur avait déjà eu lieu en septembre 2021 avec une participation des bénévoles inégale selon les secteurs d'où une certaine difficulté à élaborer un programme commun aux 4 secteurs. Toutefois, **il a été retenu de réaliser 2 demi-journées de rencontres en 2022.**



La première destinée aux accompagnateurs bénévoles en juin :

- 9h00 : Accueil / présentations / échanges sur les accompagnements : identifier les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées
- 12h00 : Activité sur le site d'accueil et moment de convivialité.

La seconde demi-journée envisagée entre Octobre et décembre aura pour thème « **rebondir grâce au pouvoir d'agir** », thème de l'assemblée générale de mars 2022, ouverte aux agriculteurs accompagnés et aux accompagnateurs bénévoles. L'idée : se rendre chez un agriculteur qui a rebondi positivement. Le groupe repère les ressources :

- Les accompagnateurs décrivent leur processus d'accompagnement,
- la personne qui témoigne décrit son processus d'avancement / cheminement
- Puis un temps sur un aspect théorique / procédures collectives par exemple

Les bénévoles recevront une invitation lorsque les dates précises auront été fixées.

Gilles Clénet

IMPACT DU RÉSEAU SOLIDARITÉ PAYSANS SUR LE PROJET DE LOI DE RÉFORME DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

La loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a créé un statut unique pour les entrepreneurs individuels, protecteur de leur patrimoine personnel. Ce nouveau statut consiste notamment à rendre le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel (EI) insaisissable par ses créanciers professionnels.

Solidarité Paysans au niveau national a participé aux débats sur ce projet

Instauration de 2 types de patrimoine : le patrimoine professionnel et le patrimoine personnel avec un traitement de la dette différent. La loi distingue désormais ces deux patrimoines et les procédures collectives n'ont plus vocation à appréhender automatiquement l'endettement global des

entrepreneurs individuels. L'objectif de la présente loi est de renforcer la protection du patrimoine de l'EI face aux créanciers professionnels

L'entrée en vigueur de cette loi intervient au 15/05/2022, sans rétroactivité pour les procédures en cours. L'EI relève de la procédure de surendettement des

particuliers pour le traitement de ses dettes personnelles dans la limite de son seul patrimoine personnel.

C'est la nouveauté majeure de la loi concernant le surendettement des particuliers : jusqu'à présent, seules les dettes non professionnelles devaient être traitées par le surendettement. Désormais, la présente loi sur l'API prévoit que les dettes privées d'origine professionnelle des personnes physiques pourront être traitées par la procédure de surendettement des particuliers

Cette évolution a été motivée par le sort des dettes d'origine professionnelle des associés (cotisations sociales notamment visées par cette loi) point qui a été

combattu par Solidarité Paysans National dans le cadre des débats du projet. Solidarité Paysans National demande, à l'inverse que les associés exploitants puissent relever des procédures collectives

Solidarité Paysans National peut encore se mobiliser pour obtenir une exception agricole pour les associés exploitants de société à objet agricole afin que le traitement de leur dette professionnelle (cotisation MSA, fermage, compte courant débiteur) puissent bénéficier de la durée de remboursement de 15 ans et non des 7 ans max en vigueur pour le surendettement des particuliers. .

Gilles Clénet

Principe	Dettes professionnelles (*) <i>L'entrepreneur individuel y est tenu sur son patrimoine professionnel</i> <small>(*) nées à compter de la date de début de l'activité déclarée</small>	Dettes personnelles <i>L'entrepreneur individuel y est tenu sur son patrimoine personnel</i>
Exceptions	<i>Le patrimoine personnel de l'EI peut être engagé vis à vis des dettes professionnelles à hauteur des sûretés conventionnelles consenties et si l'EI a renoncé à ce que seul le patrimoine pro constitue le droit de gage d'un créancier pro</i> <i>Conditions de la renonciation : Le créancier pro a fait la demande par écrit pour un engagement spécifique et en parallèle l'EI dispose d'un délai de 7 jours de réflexion à compter de la demande de renonciation</i>	<i>Le patrimoine professionnel peut être engagé vis-à-vis de dettes personnelles pour des sûretés réelles (gage hypothèques) consenties avant le début de l'activité pro</i> <i>Si le patrimoine personnel est insuffisant, le patrimoine pro sera engagé dans la limite du montant de bénéfice du dernier exercice</i>
	Réunion des patrimoines pro et perso en cas de cessation d'activité pro indépendante ou décès	

ÇA C'EST PASSÉ LE SAMEDI 11 JUIN



Samedi après-midi, 11 juin, à La Charrie des Landes de Froidfond, les agricultrices du Geda de Challans en soutien à Solidarité Paysans, ont fait leur *Comédie*.

Saynètes de situations vécues, table ronde et échanges autour de l'agriculture, de ses difficultés, de la place des femmes et celle de Solidarité Paysans.

Le temps était propice pour la réussite de cette manifestation. C'est environ 350/380 personnes qui sont passées à La Charrie des Landes. Tandis que les aires de circulation autour de la stabulation désaffectée offraient des circuits agréables pour les promenades des enfants sur des poneys, à l'intérieur, un Marché Couvert organisé par une quinzaine de producteurs locaux ou vendeur de

produits transformés par des agriculteurs, a permis aux visiteurs de faire des achats de bonne qualité et de proximité et d'échanger sur le travail et les produits.

L'autre partie, réservée à la scène et à la salle de spectacle a accueilli 150

personnes du secteur. Les saynètes écrites et jouées par les agricultrices exposaient devant le public les difficultés auxquelles sont parfois confrontés les hommes et les femmes de la terre.

Beaucoup ont découvert l'association Solidarité Paysans et ses actions sur le terrain : si proche, respectueuse et bienveillante dans l'accompagnement; ils ont été très touchés par les situations vécues scénarisées et les témoignages émouvants, à la table ronde animée par Lucette.

La soirée s'est prolongée dans une très bonne ambiance familiale et conviviale autour de la buvette et du Food Truck.

Marie-José

À VOS AGENDAS ! ...UNE DATE INCONTOURNABLE !

- ✓ Vous souhaitez découvrir un territoire unique ?
- ✓ Vous avez envie de cheminer le long des sentiers du Marais Breton, humer l'air d'une campagne bocagère ?

-> **On vous dit** : Rendez-vous à Bois-de Céné **le dimanche 9 octobre 2022** pour la traditionnelle Marche de la Solidarité. On compte sur vous, faites-le savoir à l'ensemble de vos relations !

Martine Remaud

